

POSTULAT

Auteur CSPO, par Alex Schwestermann et Diego Clausen, et CVPO, par Guido Walker et Philipp Matthias Bregy
Objet Les hybrides doivent être abattus
Date 15.12.2017
Numéro 5.0319

Le loup est un loup, et le loup «hybride» est un croisement entre le loup et le chien. Les hybrides sont une espèce nettement plus dangereuse pour l'homme. Ils ne sont pas protégés et peuvent dès lors être abattus. Le seul problème tient aux moyens d'identification. Lors de l'observation en milieu naturel, il n'y a que peu de caractéristiques permettant une identification claire et précise. Sur les loups «hybrides» abattus en revanche, cette identification peut être clairement établie. Jusqu'à présent, les analyses génétiques visaient uniquement à obtenir des statistiques précises et à suivre la progression et les dégâts causés par le loup «hybride».

Selon, une étude de l'institut allemand For Gen, plusieurs types de loups «hybrides» sévissent actuellement en Europe, et la Suisse sera également concernée. Il n'y a pas de loups «hybrides» sur le territoire helvétique d'après les renseignements obtenus de l'office fédéral, qui a d'ailleurs refusé toute discussion sur le sujet. Cette thématique n'intéresse pas la Confédération, laquelle entend uniquement suivre et recenser le nombre de têtes et le passage des grands prédateurs. On nous a menés par le bout du nez pendant des années. Pendant tout ce temps, le service cantonal de la chasse a fourni un travail appréciable à la Confédération, à KORA et à d'autres institutions dédiées aux grands prédateurs, et le Valais n'en a en nullement profité lui-même.

Conclusion

Au travers du présent postulat, nous demandons que le canton vérifie la pureté de la race des grands prédateurs morts ou abattus et qu'il en informe l'opinion publique. Cette analyse craniologique doit être effectuée par une institution neutre.